



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR – Séance du 30 avril 2014

- 1 - **FINANCES – Budget Général – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 2 - **FINANCES – Budget annexe du Port de Plaisance – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 3 - **FINANCES – Budget annexe du Camping municipal – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 4 - **FINANCES – Budget annexe des Parkings de l'Hôtel de Ville et du Centre historique – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 5 - **FINANCES – Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 6 - **FINANCES – Budget annexe du Service de Transport Urbain – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**
- 7 - **FINANCES – Budget Général – Affectation des résultats 2013**
- 8 - **FINANCES – Budget annexe du Port de Plaisance – Affectation des résultats 2013**
- 9 - **FINANCES – Budget annexe du Camping municipal – Affectation des résultats 2013**
- 10 - **FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget Général**
- 11 - **FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2014**
- 12 - **FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget annexe du Port de DINAN**
- 13 - **FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget annexe du Camping municipal**
- 14 - **FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget annexe du Parking de l'Hôtel de Ville et du Parking du Centre Historique**
- 15 - **FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget annexe du Service de Transport urbain**



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°1 - OBJET / FINANCES - BUDGET GENERAL – Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif est un document qui retrace le résultat des opérations de dépenses et de recettes, prévues et autorisées par le Budget Primitif et par les décisions modificatives qui peuvent intervenir en cours d'année. Il permet de vérifier comment les prévisions de recettes et de dépenses ont été réalisées et d'arrêter le résultat global de la gestion financière d'une année.

Celui-ci se traduit pour l'année 2013, par un excédent net :

- de 1 226 823,16 €, hors restes à réaliser ;
- et de 610 175,52 € avec les restes à réaliser.

Le détail de ce résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	13 742 288.00	14 203 279.60	+ 460 991.60
Résultat antérieur Reporté 2012		1 585 567,70	+ 1 585 567,70
TOTAL (I)	13 742 288.00	15 788 847,30	2046559,3

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	11 039 607,63	9 896 865,11	- 1 142 742,52
Résultats reportés 2012		323 006,38	+ 323 006,38
Total	11 039 607,63	10 219 871,49	- 819 736.14
Restes à réaliser	1 599 401,04	982 753,40	- 616 647.64
TOTAL (II)	12 639 008.67	11 202 624,89	- 1 436 383.78

Résultat global (I) + (II)	26 381 296,67	26 991 472,19	+ 610 175,52
-----------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Le résultat net à affecter **de 610 175.52 €.**

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*

**

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget Général, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*

**

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget général sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°2 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du Port de Plaisance – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif du Port de Plaisance présente pour 2013 les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	37 125.45	57 866.70	+ 20 741.25
Résultat antérieur Reporté 2012		17 654.69	+ 17 654.69
TOTAL (I)	37 125.45	75 521.39	+ 38 395.94

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	1 461.38	5 228.46	- 3 767.08
Résultats reportés 2012		90 727.53	+ 90 727.53

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 30 avril 2014

Total	1 461.38	95 955.99	+ 94 494.61
Restes à réaliser	99 000.00		- 99 000.00
TOTAL (II)	100 461.38	95 955.99	- 4 505.39

Résultat global (I) + (II)	137 586.83	171 477.38	+ 33 890.55
-----------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

(Fonctionnement + investissement)

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 54 238.46 €, contre 52 542.83 € en 2012.

Au niveau de la fréquentation du Port, il est à noter :

- 428 passages de bateaux en 2013 dont 135 étrangers. (536 en 2009, 207 en 2010, 475 en 2011, 487 en 2012).

- 37 abonnés sur pontons, 6 à quai, 5 professionnels (Jaman, GP formation, Danfleuren, Ithoa, Le Boat)

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*

**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Port de Plaisance, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*

**

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe du port de plaisance sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°3 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du Camping municipal – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif du Camping municipal de DINAN présente pour 2013 les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	38 726.38	56 112.59	+ 17 386.21
Résultat antérieur Reporté 2012	8 398.52		- 8 398.52
TOTAL (I)	47 124.90	56 112.59	+ 8 987.69

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	22 140.32	7 362.49	- 14 777.83
Résultats reportés 2012		22 981.57	+ 22 981.57

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 30 avril 2014

Total	22 140.32	30 344.06	+ 8 203.74
Restes à réaliser	16 400.00		- 16 400.00
TOTAL (II)	38 540.32	30 344.06	- 8 196.26

Résultat global (I) + (II)	85 665.22	86 456.65	+ 791.43
-----------------------------------	------------------	------------------	-----------------

En 2013, le camping a été ouvert du 1er Juin au 30 Septembre.

- Le nombre de campeurs en 2013 s'est élevé à 3 739, contre 3 528 en 2012 ;
- Le nombre de nuitées a été de 5 103 en 2013, contre 5617 en 2012.
- Les recettes d'exploitation se sont élevées à 32 991.09 € HT, contre 34 867.49 € HT en 2012.
- La taxe de séjour s'est élevée à 614.20 € en 2013 contre 1 116.10 € en 2012.

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*

**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date 25 Avril 2014,
Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Camping municipal, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*

**

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe du camping municipal sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°4 - OBJET / FINANCES – Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif du Parking de l'Hôtel de Ville présente pour l'exercice 2013 les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	653 131.85	1 354 648.78	+ 701 516.93
Résultat antérieur Reporté 2012		31 596.64	+ 31 596.64
TOTAL (I)	653 131.85	1 386 245.42	+ 733 113.57

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	1 403 877.92	1 323 033.07	- 80 844.85
Résultats reportés 2012	594 482.40		- 594 482.40

Total	1 998 360.32	1 323 033.07	- 675 327.25
Restes à réaliser	98440		-98440
TOTAL (II)	2 096 800.32	1 323 033.07	- 773 767.25

Résultat global (I) + (II)	2 749 932.17	2 709 278.49	- 40 653.68
-----------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Au budget primitif, nous avons prévu d'équilibrer ce budget avec la subvention du budget principal s'élevant à 1 162 869.31 € (776 169.31 € pour le budget du parking de l'Hôtel de Ville et 386 700 € pour le budget du Centre historique).

Le déficit global de clôture est de 40 653.68 €. Il est dû au financement à assurer pour les restes à réaliser. Il convient de préciser que ces restes à réaliser d'un montant de 98 440 € correspondent à une provision disponible pour travaux.

Au BP 2014, nous devons donc inscrire :

- 733 113.57 € en excédent de fonctionnement reporté 2013 (article 002).

- 773 767.25 € en déficit d'investissement reporté 2013 (article 001).

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 249 349.55 € HT

Pour le parking de l'Hôtel de Ville, le nombre total d'entrées d'usagers horaires sur l'année a été de 161 348 en 2013 (158 694 en 2012)

La demi-heure gratuite a permis un passage de 26 881 véhicules en 2013 (22 358 en 2012).

Pour le parking du Centre Historique, le nombre total d'entrées d'usagers horaires sur l'année a été de 35 724 en 2013 (38 537 en 2012)

La demi-heure gratuite a permis un passage de 3 555 véhicules en 2013 (3 248 en 2012)

Sur les deux parkings, les abonnés *multiparc* sont au nombre de 718 au 31 Décembre 2013, contre 728 au 31 Décembre 2012. Les fluctuations s'expliquent par les dates variables de renouvellement des abonnements.

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*

**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Parking de l'Hôtel de Ville, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*

**

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 5 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

**Affaire n°5 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres –
Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013**

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif du Service extérieur des Pompes Funèbres de DINAN présente pour 2013 les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	0.00	4 336.56	+ 4 336.56
Résultat antérieur Reporté 2012	4 336.56		- 4 336.56
TOTAL	4 336.56	4 336.56	0.00

Le compte administratif présente un équilibre global à zéro, ce qui nous permet de clore définitivement ce budget annexe.

Rappelons que ce budget retraçait les activités (creusements de fosses et inhumations en pleine terre) effectuées par les services de la ville, qui entraînent en concurrence avec celles des entreprises privées. Aujourd'hui, ces activités ne sont plus exercées par la Ville.

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*
* *

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du Service extérieur des Pompes Funèbres, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*
* *

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°6 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du service de transport urbain – Compte Administratif et compte de gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif du service de Transport Urbain présente pour 2013 les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	93 211.95	167 492.98	+ 74 281.03
Résultat antérieur Reporté 2012	7 735.04		- 7 735.04
TOTAL (I)	100 946.99	167 492.98	+ 66 545.99

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisations 2013	15 068.75	12 289.00	- 2 779.75
Résultats reportés 2012	23 934.25		- 23 934.25
Total	39 003.00	12 289.00	- 26 714.00

Restes à réaliser	40 200.00		- 40 200.00
TOTAL (II)	79 203.00	12 289.00	- 66 914.00

Résultat global (I) + (II)	180 149.99	179 781.98	- 368.01
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------

Au BP 2014, nous aurons les reprises de résultats suivants :

- 66 545.99 € en excédent de fonctionnement reporté 2013 (article 002).

- 26 714 € en déficit d'investissement reporté 2013 (article 001).

Nombre de passagers a évolué ainsi au cours de ces dernières années :

Tickets	Année 2009		Année 2010		Année 2011		Année 2012		Année 2013	
	Nombre	valeur T.T.C.	Nombre	valeur T.T.C.	Nombre	valeur T.T.C.	Nombre	valeur T.T.C.	Nombre	valeur T.T.C.
Mois	242	3388.00	269	3766.00	357	4998.00	510	7368.40	539	7867.40
10 tickets	620	4340.00	550	3850.00	719	5033.00	660	4774.60	667	4868.70
1 Ticket	6429	5143.20	6761	5408.80	6897	5517.60	7675	6523.75	8000	6800.00
Total		12871.20		13024.80		15548.60		18666.75		19536.10

Le détail de ce compte administratif figure dans le document ci-annexé

*
**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget annexe du service de transport urbain, ainsi que le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

*
**

Le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) et Mr le Maire D. LECHIEN ne prennent pas part au vote.

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, le Compte Administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Budget annexe du service de transport urbain sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°7 - OBJET / FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif fait apparaître au 31 Décembre 2013 un excédent d'exploitation dégagé par la section de fonctionnement de 2 046 559.30 €.

Au Budget Primitif 2013, il était prévu un autofinancement prévisionnel (virement à la section d'investissement) de 868 801.95 €.

Selon l'instruction comptable M14, le Conseil municipal est invité à affecter ce résultat d'exploitation.

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé l'affectation suivante :

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES BP 2013	868 801.95
Virement à la section d'Investissement	

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2012	+ 1 585 567.70
Résultat de fonctionnement dégagé en 2013	+ 460 991.60

Résultat global de clôture de fonctionnement au 31.12.2012	+ 2 046 559.30
A/ affectation obligatoire	1 436 383.78
Exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068 de réserves : 1068) dont besoin de financement au titre des	
- réalisations 2013 R001	- 819 736.14
- restes à réaliser 2013	- 616 647.64
B/ Solde disponible	
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R002) (report à nouveau créditeur) R002	610 175.52
dont financement dépenses nouvelles	610 175.52

*

**

Le Conseil Municipal **décide par 26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO), le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) ne prenant pas part au vote, d'adopter l'affectation des résultats proposée.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°8 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du port de plaisance – Affectation des résultats 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 38 395.94 € au 31 Décembre 2013.

Le Conseil Municipal est invité, selon les principes de la comptabilité M 4, à affecter ce résultat d'exploitation.

*

**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,
Il vous est proposé l'affectation suivante :

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES	5 972.47
Autofinancement complémentaire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2012	+ 17 654.69
Résultat de fonctionnement 2013	+ 20 741.25
Résultat global de clôture de fonctionnement au 31 Décembre 2012	+ 38 395.94

AFFECTATION DU RESULTAT

a/ Affectation obligatoire

Exécution du virement à la section d'investissement

(compte de réserves 1068)

dont :

- résultat des réalisations 2013	4 505.39
- financement des restes à réaliser	+ 94 494.61
	- 99 000.00

b/ Solde disponible

- Affectation complémentaire à la section d'investissement

(compte de réserve 1068) pour couvrir le besoin de financement 2013

33 890.55

*

**

Le Conseil Municipal **décide par 26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO), le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) ne prenant pas part au vote, d'adopter l'affectation des résultats proposée.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 9 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°9 - OBJET / FINANCES – Budget annexe du camping municipal – Affectation des résultats 2013

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 927.51 € au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal est invité, selon les principes de la comptabilité M 4, à affecter ce résultat d'exploitation.

*

**

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,
Il vous est proposé l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2012	- 8 398.69
Résultat de fonctionnement 2013	+ 17 386.21
Résultat global de clôture de fonctionnement au 31 Décembre 2010	+ 8 987.69

AFFECTATION DU RESULTAT

a/ Affectation obligatoire

Exécution du virement à la section d'investissement

(compte de réserves 1068)

dont :

- résultat des réalisations 2013	8 196.26
- financement des restes à réaliser	+ 8 203.74
	- 16 400.00

b/ Solde disponible

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 791.43

*

**

Le Conseil Municipal **décide par 26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO), le groupe Dinan, ambitieux, durable et solidaire (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) ne prenant pas part au vote, d'adopter l'affectation des résultats proposée.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 10 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°10 - OBJET / FINANCES – Budget Primitif 2014 – Budget général

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu en Conseil municipal le 22 Avril 2014, et à la réunion de la Commission des Finances du 25 Avril dernier, il vous est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif 2014, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à **24 357 737,18 €** soit :

- **14 626 000.00 €** pour la section de fonctionnement.

- **9 731 737,18 €** pour la section d'investissement.

Comme l'an passé, figurent au budget primitif 2014 les résultats du compte administratif 2013, à savoir la reprise :

- de l'excédent de fonctionnement reporté 2013 pour 610 000 € en fonctionnement (article 002)
- du déficit d'investissement reporté de 2013 pour 819 736,14 € (article 001)
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2013 pour 1 436 383,78 € en investissement (article 1068)

Ainsi que nous l'avons précisé lors des orientations budgétaires, et après une nécessaire période d'examen et de concertation, une décision modificative, avant la fin juillet, viendra préciser et compléter ce budget.

Le détail de ce budget figure dans les documents qui sont annexés au présent rapport.

II - Les dépenses de fonctionnement (pages 10 à 15)

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement) baissent de 5,93 % entre 2013 et 2014.

Les charges de fonctionnement recouvrent :

Chapitre	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation BP 14-BP 13	Pourcentage de Variation
011 Charges à caractère général	3 675 448,64 €	3 512 000,00 €	- 163 448,64 €	-4,45%
012 Charges de personnel	6 752 000,00 €	6 816 000,00 €	64 000,00 €	0,95%
014 Atténuations de produits	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courantes	1 526 954,83 €	1 494 000,00 €	- 32 954,83 €	-2,16%
66 Charges financières	533 000,00 €	511 000,00 €	- 22 000,00 €	-4,13%
67 Charges exceptionnelles	1 380 892,28 €	688 000,00 €	- 692 892,28 €	-50,18%
68 Dotations aux amortissements	28 000,00 €	28 000,00 €	- €	0,00%
022 Dépenses imprévues déficit des budgets annexes	- €	- €	- €	
023 Virement à la section d'investissement	845 271,95 €	926 000,00 €	80 728,05 €	9,55%
042 Opération d'ordre entre sections	667 000,00 €	650 000,00 €	- 17 000,00 €	-2,55%
Total des dépenses (hors 023)	14 563 295,75 €	13 700 000,00 €	- 863 295,75 €	-5,93 %

1) Les charges à caractère général : chapitre 011

Les charges à caractère général concernent toutes les dépenses de fonctionnement qui permettent la bonne marche des services, les bâtiments, des actions diverses. On y trouve tous les contrats et prestations qui nous lient à des prestataires privés.

Elles s'élèvent à 3 512 000 € en 2014 (3 675 448,64 € en 2013) et baissent globalement de 4,45 % par rapport à l'an passé.

Elles sont répertoriées sous quatre rubriques

60 – **Achats et variation des stocks** pour 1 613 200 € en 2014 (contre 1 516 486,29 € en 2013)

Cette hausse s'explique notamment :

- par une hausse des coûts et des consommations en gaz et électricité (article 60612).
- par une augmentation des crédits ouverts pour l'achat de livres, disques et cassettes pour la bibliothèque du fait de paiement de factures 2013 sur 2014.
- par une légère augmentation des autres matières et fournitures (article 6068) pour les travaux en régie (travaux réalisés par les employés communaux)

61 – **Services Extérieurs** pour 1 002 500 € en 2014 (contre 1 008 135,97 € en 2013)

Dans cette catégorie, les variations concernent pour l'essentiel :

- les locations mobilières en légère augmentation (article 6135) ; ceci concerne la location-entretien des vêtements de travail des personnels.
- les primes d'assurance (article 616) en augmentation du fait de la revalorisation indiciaire normale de nos nouveaux contrats entrés en vigueur au 1er Janvier 2013..
- la documentation générale et technique pour les services administratifs, techniques, la bibliothèque et les écoles (article 6182).
- les autres frais divers (reliures des registres d'état civil et de conseil municipal) à l'article 6188.

62 – Les **autres services extérieurs** baissent pour passer de 1 093 026,38 € en 2013 à 859 000 € en 2014. En 2013, nous avons notamment un report de 81 026,38 € sur le programme de réussite éducative que nous n'aurons pas cette année.

Dans ce chapitre budgétaire, figurent en outre les variations suivantes :

- à l'article 6227 : - 8 000 € en frais d'actes et de contentieux
- à l'article 6228 : - 128 000 € en rémunérations d'intermédiaires divers.

En 2013, nous avons notamment 77 818 € de reports de crédits pour les actions de cohésion sociale ; Nous ne reportons plus ces crédits.

Par contre, nous trouvons une partie des crédits nécessaires à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires liés aux nouveaux rythmes scolaires (coût total nouveau en 2014 : +72 000 €)

- à l'article 6236 : -32 000 € du fait d'une communication moindre sur les actions culturelles.
- A l'article 6262 : -40 000 € sur les économies de téléphonie liées à la mise en place de notre propre réseau de fibre optique.

63 – Les **impôts et taxes** pour 57 300 €

Il s'agit notamment des impôts locaux que nous payons sur les propriétés de la Ville et les taxes sur les véhicules

2) Les frais de personnel : chapitre 012

3)

La masse salariale globale, inscrite au chapitre 012, s'élève à la somme de 6 816 000 € en 2014, contre 6 752 000 € en 2013, soit une légère hausse de 0.95 %

L'évolution de la masse salariale est contenue et s'établit en fonction des éléments suivants :

- une baisse à l'article 6218 *autre personnel extérieur*. Cet article correspond notamment au recrutement de personnel intérimaire auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale ou d'agences d'intérim.

- une hausse de la rémunération du personnel titulaire (article 64111) de 70 000 € au total. Comme chaque année, par prudence, nous prévoyons – à effectif constant- une augmentation de 2% pour tenir compte de l'effet *Glissement Vieillesse Technicité*.

- les départs en retraite, les recrutements, les remplacements ; globalement, nous restons sur un effectif constant.

- la rémunération des non- titulaires (article 64131) croît de 34 000 € notamment pour le personnel technique ; on trouve également tout le personnel de remplacement pour maladie ordinaire ou congé maternité ainsi que les saisonniers recrutés directement par la ville.

- les deux contrats d'avenir à l'article 64162 et la rémunération de deux apprentis à l'article 6417.

- les charges de sécurité sociale et de prévoyance aux articles 6451 à 6458.

- le plan de formation des agents (article 6184).

3) Les autres charges de gestion courante : chapitre 65

Ce chapitre s'élève à 1 494 000 € en 2014, contre 1 526 954.83 € en 2013. La baisse est de 2,16 %.

Il comprend :

- la participation financière versée par la Ville à la société *Variant* au titre de la gestion déléguée du Centre des Congrès, qui figure désormais à l'article 67443, et non plus au 65741.

- la subvention de fonctionnement versée au CCAS prévue pour 400 000 € en 2014, au lieu de 397 000 € en 2013.

- la subvention attribuée à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de Dinan et à l'école Diwan de Dinan dans le cadre des contrats d'association, seuls les enfants de DINAN étant pris en compte ; elle figure à l'article 65581 pour 268 000 € en 2014, et non plus à l'article 657481 pour 261 500 € en 2013.

- un crédit global de 544 800 € à l'article 65748 (498 300 € en 2013) pour les subventions versées aux associations. Avant l'été, une fois les commissions réunies, ces subventions seront attribuées à chaque

association.

4) La charge de la dette : chapitre 66

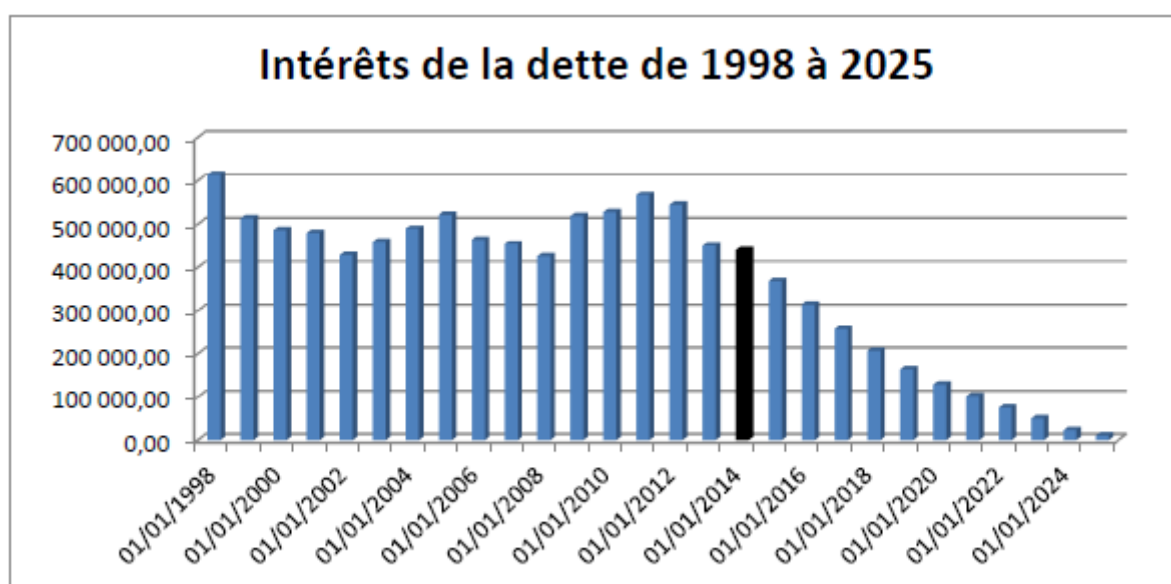
Ce chapitre baisse de 4,13 %

4.1 Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette représentent cette année 511 000 € en 2014 contre 533 000 € en 2013. Cette somme comprend aussi le montant d'Intérêts Courus Non Echus nets à payer de 50 000 €.

Le graphique, ci-dessous, montre, à dette constante, l'évolution des intérêts de 1998 à 2025.

Nous pouvons constater que les frais financiers de 2014 se situent très en-deçà de ceux de 1998, année où les intérêts de la dette furent les plus élevés.

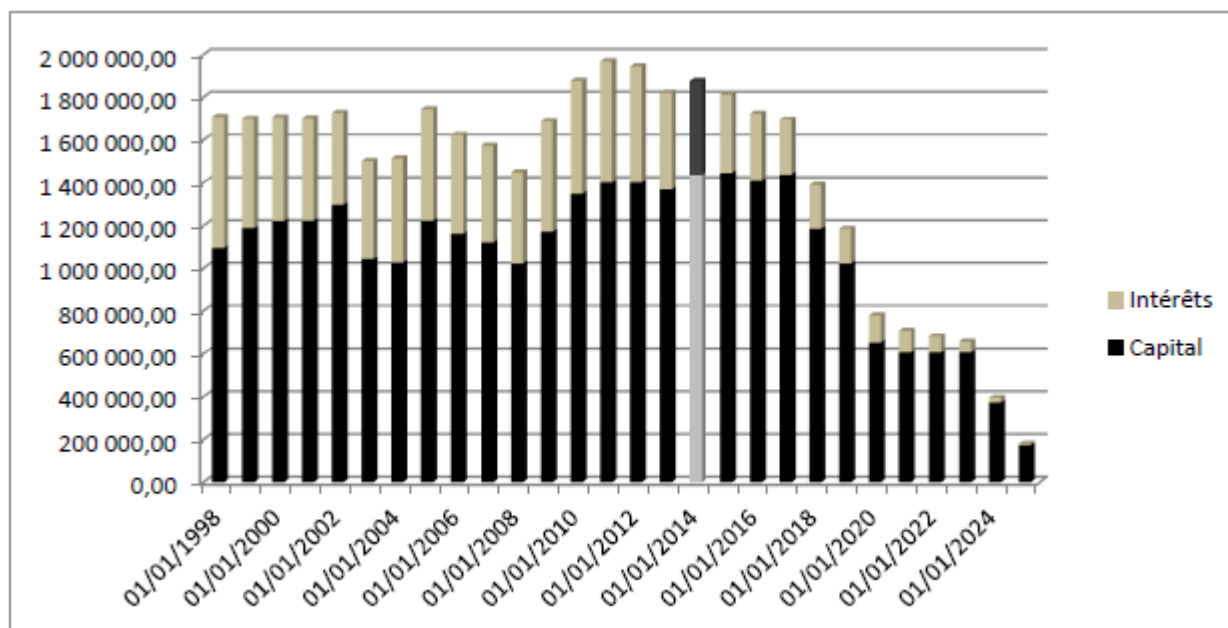


4.2 L'annuité

4.3

L'annuité est la somme des intérêts de la dette et du remboursement du capital.

Sur le graphique, ci-dessous, figurent l'évolution des intérêts (en clair) et le remboursement du capital (en noir)

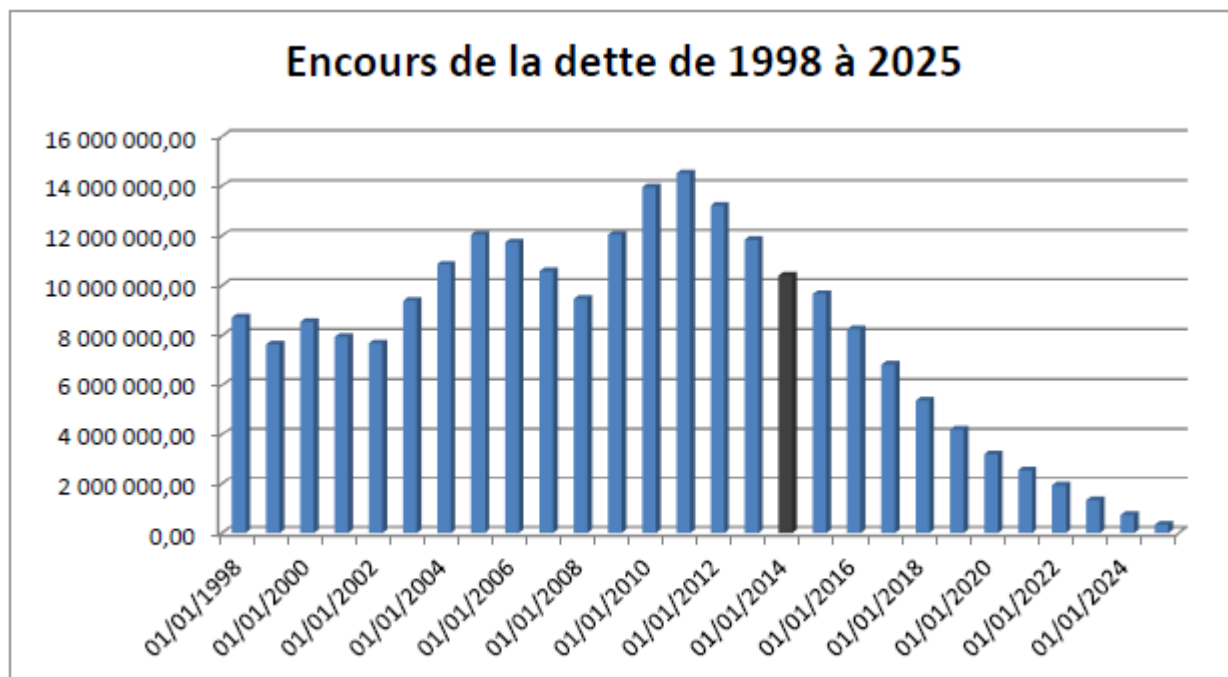


4.3 L'encours de la dette

L'encours de la dette diminue.

Il est, au 1er Janvier 2014, de 10 421 950,88 €, au lieu de 11 825 657,74 € en 2013, de 13 204 754,22 € en 2012 et 14 514 239.24 € en 2011.

C'est ce que montre le graphique ci-dessous :



5) Les subventions aux budgets annexes : chapitre 67

Elles s'élèvent globalement à 516 000 € en 2014. Elles comprennent :

♦ la subvention versée au budget annexe du parking de l'Hôtel de ville et du parking souterrain du Centre historique pour un montant total 433 600 €.

- pour le parking de l'Hôtel de Ville, elle est nulle puisque les emprunts à rembourser sont arrivés à échéance.

- et pour le parking du Centre historique, elle est de 433 600 €.

♦ la subvention au budget annexe du service de transport urbain d'un montant de 69 400 €.

♦ la subvention de 10 000 € pour le budget du camping municipal.

♦ la subvention de 3 000 € pour le port de plaisance.

A l'article 67443 figure la participation financière versée par la Ville à la société *Variant* au titre de la gestion déléguée du Centre des Congrès.

6) Les provisions pour risques : chapitre 68

Les provisions pour risques et charges constituent une dépense réelle sans contrepartie budgétaire. Le montant des provisions atteint 28 000 €. Elles concernent les emprunts souscrits par la SEM *Dinan-Expansion*

7) Le virement à la section d'investissement

Cette année, le virement dégagé à la section de fonctionnement, solde entre les recettes et dépenses, atteindra 926 000 €, contre 845 271,95 € en 2013. Ce montant dégagé permet de financer une partie des dépenses de la section d'investissement.

Cette année notre épargne nette sera de 160 000 € ; elle était égale à 62 271,95 € en 2013

8) Les opérations d'ordre de transferts entre sections

Nous trouvons ici les dotations aux amortissements pour 650 000 € en 2014, contre 667 000 € en 2013.

L'amortissement concerne pour l'essentiel les biens renouvelables.

III - Les recettes de fonctionnement (pages 16 à 19)

Les recettes de fonctionnement se présentent ainsi :

Chapitre	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014	Variation BP 14-BP 13	Pourcentage de Variation
013 Atténuations de charges	271 000,00 €	305 000,00 €	34 000,00 €	12,55%
70 Ventes de produits	1 024 000,00 €	1 015 000,00 €	- 9 000,00 €	-0,88%
73 Impôts et taxes	7 589 000,00 €	7 730 000,00 €	141 000,00 €	1,86%
74 Dotations et participations	4 639 000,00 €	4 564 000,00 €	- 75 000,00 €	-1,62%
75 Autres produits de gestion courante	167 000,00 €	173 000,00 €	6 000,00 €	3,59%
76 Produits financiers	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0,00%
77 Produits exceptionnels	60 000,00 €	46 000,00 €	- 14 000,00 €	-23,33%
042 Opération d'ordre entre section	72 000,00 €	182 000,00 €	110 000,00 €	152,78%
002 Reprise de l'excédent de fonct 2013	1 585 567,70 €	610 000,00 €	- 975 567,70 €	-61,53%
Total des dépenses	15 408 567,70 €	14 626 000,00 €	- 782 567,70 €	-61,53%

1. Les atténuations de charges : chapitre 013

Les atténuations de charges représentent 305 000 € en 2014, contre 271 000 € en 2013, soit une hausse de 12.55 %.

On y trouve principalement :

- 87 750 € pour les remboursements des accidents du travail, maladies professionnelles et congés de paternité.

- 222 250 € concernant des remboursements pour des mises à disposition de personnel (décharges syndicales, les décharges du centre de gestion,...).

2. Les produits et les services : chapitre 70

Nous estimons les produits et les services à 1 015 000 € en 2014 contre 1 024 000 € en 2013, soit une baisse de 0.88 %.

Nous attendons pour 2014 :

♦ articles 703

- 70311 : 45 000 € pour les concessions du cimetière ;
- 70323 : 25 600 € pour l'occupation du domaine public (réalisé 2013).

◆ articles 706

- 70621 : 94 800 € pour les droits d'entrées dans les monuments historiques (Tour de l'horloge, Musée de la Grande-Vigne, Château) ;
- 70622 : 12 500 € pour les visites contées organisées par la ville ;
- 70623 : 10 700 € en 2014 en recettes du Service éducatif du patrimoine ;
- 70632 : 18 000 €, pour le mini-golf ;
- 7066 : 89 000 € en 2014 pour le Centre de Loisirs ;
- 7067 : 408 000 € pour la restauration scolaire ;

◆ articles 708

- 7083 : 7 000 € pour les locations diverses (matériels, plantes vertes...) ;
- 70841 : 209 700 € en 2014 pour le personnel comptabilisé dans les budgets annexes ;
- 70878 : 39 000 € en remboursement des charges locatives à la Ville ;
- 7088 : 50 000 € en produits divers (produits culturels dérivés,...).

3) Les impôts locaux : chapitre 73

Globalement, leur produit évolue de + 1,86 % et représentera une somme de 7 730 000 € en 2014, contre 7 589 000 € en 2013.

En 2014, il est proposé de reconduire les taux de 2013 :

	Taux 2013	Variation	Taux 2014
Taxe d'habitation	19,77%	0,00%	19,77%
Foncier Bâti	19,20%	0,00%	19,20%
Foncier non bâti	40,52%	0,00%	40,52%

La loi de finances 2014 fixe le pourcentage de revalorisation nominale des bases à 0,9 % pour le Foncier Bâti et pour le Foncier Non Bâti (contre 1,8 % en 2013)

A cette revalorisation nominale fixée par l'Etat, s'ajoute l'évolution physique des bases liées aux nouvelles constructions, à l'agrandissement ou à l'amélioration des constructions ou à la réhabilitation de logements.

Les bases d'imposition notifiées pour l'année 2014 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 14 959 000 € (14 585 000 € en 2013)
- Foncier bâti : 12 694 000 € (12 390 000 € en 2013)
- Foncier non bâti : 18 500 € (17 600 € en 2013)

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 402 000 € en 2014, contre 5 269 000 € en 2013, (article 73111).

L'attribution de compensation de *Dinan-Communauté*, liée au passage à la Taxe Professionnelle Unique, atteindra 864 000 € en 2014 (article 73211).

L'attribution au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) s'élèverait à 80 000 € en 2014 (article 73212).

Le mécanisme de ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Par ailleurs, et conformément à la délibération du 12 décembre 2003, *Dinan Communauté* nous verse, depuis 2004 jusqu'en 2018, une participation de 160 356,81 € par an pour le financement du Centre de Rencontre Economiques et culturelles.

S'ajoutent enfin :

- à l'article 7336, les droits de place du marché pour 180 000 € ;
- à l'article 7337, les recettes de stationnement pour 477 100 € ;
- à l'article 7338, les droits de voirie liés à l'utilisation du domaine public communal pour les travaux des particuliers ainsi que la taxe d'atterrissage de l'aérodrome, le tout pour 15 200 € en 2014 ;
- à l'article 7351, la taxe sur l'électricité pour 250 000 € ;
- à l'article 7381, les droits de mutation pour 460 000 €.

4) La dotation globale de fonctionnement et les participations : chapitre 74

Les dotations d'Etat et les participations atteignent la somme de 4 564 000 € en 2014 contre 4 639 000 € en 2013, (4 748 000 € en 2012, 4 685 000 € en 2011) soit une nouvelle baisse de 1.62% représentant 75 000 €.

♦ La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend :

- la dotation forfaitaire pour 2 992 000 € en 2014 contre 3 080 000 € en 2013, à l'article 7411 (3 107 000 € en 2012, 3 094 000 € en 2011, 3 145 000 € en 2010 et 3 214 500 € en 2009).
- la dotation de solidarité rurale, qui augmente de 12 000 € pour passer de 268 000 € à 280 000 €. (article 74121)
- la dotation de solidarité urbaine qui atteindrait 485 000 € en 2014, au lieu de 479 000 € en 2013 (article 74123).
- la dotation nationale de péréquation augmenterait pour passer de 160 000 € en 2013 à 211 000 € en 2014, du fait d'un rattrapage de l'écrêtement pratiqué sur les bases en 2012. (article 74127)

♦ les dotations de compensations:

- article 74718 : hausse de 20 000 € du fait des participations d'Etat au titre notamment des emplois d'avenir.
- article 7473 : 26 000 € de subventions versées par le Conseil Général pour le strict entretien des collèges.
- article 74741 : 5 400 € de participations des autres communes pour le RASED,
- article 7475 : 160 300 € versés par *Dinan Communauté* pour le CREC.
- article 74833 : 36 000 € de compensations versées par l'Etat au titre de la taxe professionnelle.
- article 74834 : 19 400 € en compensations d'exonérations foncières versées par l'Etat.
- article 74835 : 304 000 € en compensations versées par l'Etat au titre de la taxe d'habitation.

5) Les locations : chapitre 75

Le revenu de nos locations diverses (droits de bail, logements, location des stalls des Halles) atteint la

somme de 173 000 € (en hausse de 3,59 %)

6) Les produits exceptionnels : chapitre 77

Ils s'élèvent à 46 000 €.

Il s'agit notamment (article 7788) de remboursements d'assurance pour les sinistres.

7) Les opérations d'ordre de transferts entre sections : chapitre 042

Cela concerne les travaux en régie pour 70 000 €.

A cette somme, il y a lieu d'ajouter une reprise de provision pour risques et charges de 80 000 €. Il s'agit d'une écriture d'ordre.

8) La reprise anticipée de l'excédent du compte administratif 2011 : article 002

Comme l'an dernier, nous reprenons l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) dégagé au compte administratif 2013 d'un montant égal à 610 000 €. Il permet de réaliser un virement de 926 000 €.

IV - La section d'investissement

A/ Dépenses (pages 19 à 21 du budget)

En 2014, elles atteignent un montant total de 9 731 737,18 €, y compris les écritures d'ordre.

Sont incluses dans cette somme, en dépenses et en recettes 5 112 000 € de dépenses d'ordre (70 000 € de travaux en régie et 5 000 000 € de tirage sur ligne de crédits de trésorerie).

Les dépenses réelles d'investissement atteignent donc 3 800 001,04 € en 2014, y compris 1 599 401,04 € de crédits reportés de 2013.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous inscrivons au budget primitif 2014 uniquement les programmes engagés comptablement ou les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services. Le complément sera inscrit en décision modificative avant l'été.

20 – Les immobilisations incorporelles (chapitres 20 et 204)

Elles s'élèvent à 314 686,59 € en 2014, dont les restes à réaliser qui sont de 289 486,59 €.

L'on retrouve à ces chapitres :

- les frais relatifs à révision du PLU, à l'article 202 pour 900 € ;
- les frais d'étude (restauration du rempart) , à l'article 2031, pour un montant de 18 000 € ;
- les frais de publicité et de tirages (article 2033) pour 6 300 € ;
- le frais d'acquisition pour les logiciels, à l'article 205, pour 11 425,97 € en reports de crédits ;
- les frais sur les bâtiments et installations (article 204221) pour 8 000 € en reports de crédits.

21 – Les immobilisations corporelles

Ce chapitre regroupe les acquisitions d'immeubles, de matériels, de mobiliers, d'ouvrages, de véhicules pour un montant total de 178 269,45 € en 2014, dont 40 500 € de crédits nouveaux et 137 4693,45 € de reports de

crédits.

23 – Immobilisations en cours

L'enveloppe totale des travaux d'investissement s'élève à 1 648 101 € en 2014, dont 603 900 € de programmes nouveaux engagés. Nous détaillerons ces programmes dans la présentation fonctionnelle qui suit.

13 – Subventions d'investissement reçues

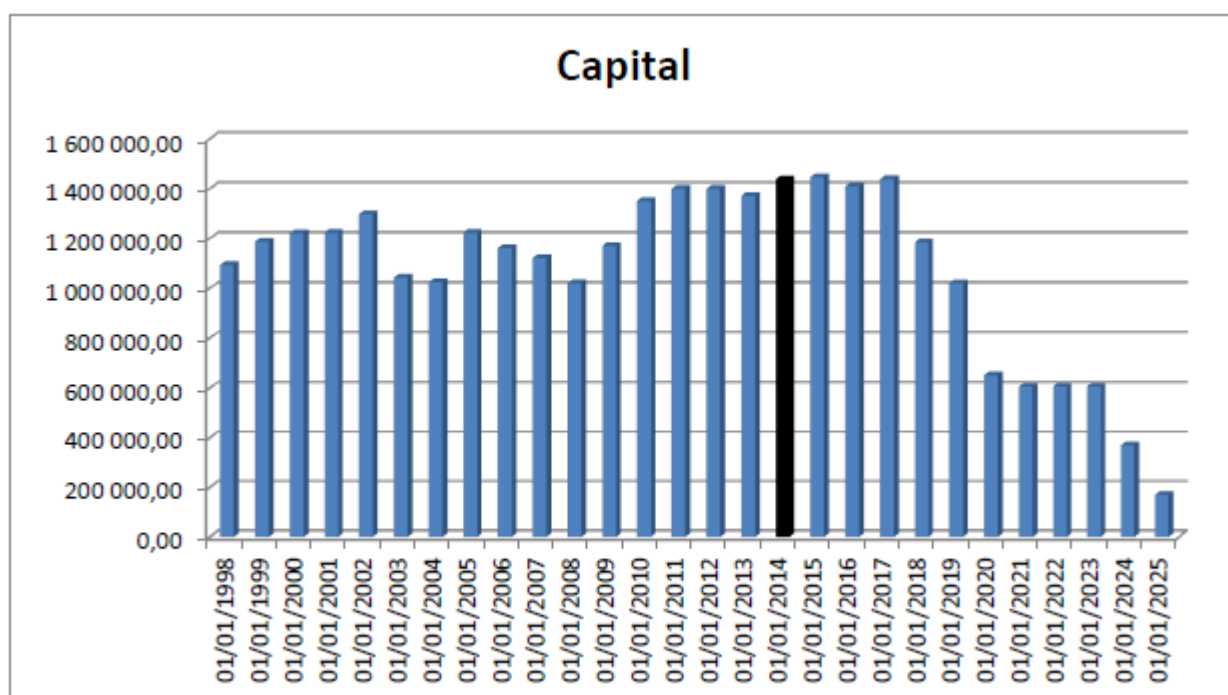
Sur ce chapitre, figure le remboursement pour 2014, au titre du FEDER, de 43 000 € concernant la construction de la bibliothèque (remboursement de la somme de 342 652,28 € en 8 versements de 42 831,54 € échelonnés de 2012 à 2019)

16 – Emprunts et dettes assimilés

Sur ce chapitre, figure le remboursement du capital des emprunts pour 1 444 000 € en 2014, contre 1 450 000 € en 2013.

Nous avons également l'inscription de 5 000 000 € à l'article 16 449, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, pour le même montant. Dans le cadre de notre gestion de trésorerie, cette inscription est indispensable pour effectuer au jour le jour les reversements de trésorerie.

Le graphique, ci-dessous, montre comment évolue le remboursement du capital de la dette (hors nouveaux emprunts) de 1998 à 2025.



040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections

A ce chapitre, figurent l'amortissement d'une subvention transférable ainsi que la reprise d'une provision pour

risques et charges.

B/ Recettes d'investissement (pages 22 à 25)

Elles comprennent :

13 – Les subventions d'investissement

Elles s'élèvent à un montant total de 742 353.40 €

Elles comprennent :

- les subventions de l'Etat pour 120 866 € (article 1321) dont 95 966 € de reports ;
- les subventions d'équipement de la Région pour 207 032.40 €, dont 198 632,40 € de reports (article 1322) ;
- les subventions d'équipement du Département pour 3 255 € (article 1323) ;
- les subventions d'équipement d'autres organismes pour 75 200 € (article 1328) ;
- le produit des amendes de police pour 226 100 € (article 1342) ;
- les participations pour non-réalisation d'aires de stationnement : 39 000 € (article 1345).

16 – Les emprunts et dettes assimilés

Les programmes nouveaux figurant à ce budget primitif sont entièrement autofinancés, ce qui ne nécessite pas l'inscription d'un emprunt budgétaire.

10 – Les dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit :

- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui compense, à hauteur de 15,482%, les dépenses des comptes 21 et 23 de l'exercice n-2. Il est de 310 000 € en 2014 (article 10222).
- de la taxe d'aménagement pour 25 000 € (article 10223).
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 1 436 383,78 € en 2014 (article 1068), issu du compte administratif 2013

024 – Le produit des cessions immobilières

Ce sont des restes à réaliser pour 614 000 €.

021 – Le virement de la section de fonctionnement

Il est de 926 000 € en 2013. Ajouté à la dotation aux amortissements (678 000 €), il constitue l'autofinancement brut qui s'élève à 1 604 000 € cette année et sert à rembourser en intégralité le capital de la dette du même montant.

Le solde donne un autofinancement net égal à 160 000 €.

040 – Les opérations d'ordre de transferts entre section

C'est une recette liée aux amortissements d'un montant de 678 000 € qui provient du chapitre 68 (dotations aux amortissements) de la section de fonctionnement.

V – Les investissements par fonction

Les investissements nouveaux engagés ou mandatés (hors reports) proposés selon une présentation fonctionnelle, sont les suivants :

Services généraux et bâtiments

- Hôtel de Ville : 51 000 €, dont 40 000 € en entretien de bâtiments communaux.
- Informatique : 4 700 € de dépenses d'équipement engagés.
- Travaux d'économie d'énergie: 17 100 €.
- Services techniques : 5 200 €.
- Police municipale : 5 300 € pour l'achat d'un système radio et d'un VTT.
- Centre des congrès: 4 800 € pour une pose de signalétique.
- Aéroport : 36 400 € de travaux de couverture du bâtiment communal qui abrite le Centre Ecole de maintenance aéronautique (CEMA).

Enseignement- Jeunesse et sports

- Ecoles : travaux de bâtiment, mobiliers (45 000 €).
- Participation de la ville à la l'éclairage du terrain de football et des tribunes du stade de Dinan-Léhon FC : 28 000 €.
- Travaux de peinture au Centre de loisirs pour 14 900 €.

Culture

- Eglise anglicane : étude de la mise en accessibilité (8 000 €).
- Bibliothèque municipale : 46 000 €, dont 43 000 € de remboursement de la subvention FEDER, et les crédits de renouvellement du fonds ancien.
- Grande Vigne : 18 000 € pour la réfection d'un mur de la cour de *la Vignette*.
- Eglise St Malo : 1 300 € pour la réparation de vitraux.
- Remparts : étude préalable à la restauration effectuée par un architecte en chef des monuments historiques (10 000 €).

Aménagements urbains

- Voirie communale : 7 800 €
- Parking de la rue Geistdoerfer : 21 100 €
- Aménagement du Port : 335 700 €
- Espaces verts : 2 100

Le montant total de ces programmes s'élève à 670 000 €

*
* *

Suite à réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,
Il vous est proposé d'adopter ce budget primitif 2014

*

* *

1 - Le Conseil Municipal décide par **26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO) et **7 abstentions** (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) d'adopter le budget primitif 2014.

2 - Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de voter l'attribution des subventions suivantes :

- Tour de Bretagne cycliste (20 000€)
- Comité de la Fête des Remparts (30 000€)
- HC Dinan Quévert (10 000€).

-

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 11 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

Affaire n°11 - OBJET / FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2014

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Les bases d'imposition notifiées pour l'année 2014 s'établissent ainsi :

taxe d'habitation	14 959 000,00 €	(14 585 000 € en 2013)
foncier bâti	12 694 000,00 €	(12 390 000 € en 2013)
foncier non bâti	18 500,00 €	(17 600 € en 2013)

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé de reconduire en 2014 les taux de 2013, soit :

	Taux 2013	Variation	Taux 2014
taxe d'habitation	19,77%	0,00%	19,77%
foncier bâti	19,20%	0,00%	19,20%
foncier non bâti	40,52%	0,00%	40,52%

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 402 000 € en 2014, contre 5 269 000 € en 2013, soit une hausse du produit 133 000 €.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 12 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER),

*
* *

Affaire n°12 - OBJET / FINANCES – Budget primitif 2014 – Budget annexe du port de Dinan

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif 2014 du Port de Plaisance qui s'équilibre, en dépenses et recettes, à **254 190.55 €**, soit :

- **55 300.00 €** pour la section de fonctionnement,
- **198 890.55 €** pour la section d'investissement.

En reports de crédits, figure une somme de 99 000 € pour la réfection des pontons.

Le détail de ce budget figure dans les documents qui sont annexés au présent rapport, à la **page 253** du document « Budget Primitif 2014 ».

*
* *

Le Conseil Municipal adopte par **26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME

GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO) et **7 abstentions** (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) le budget primitif du budget annexe du port de plaisance.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 13 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°13 - OBJET / FINANCES – Budget primitif 2014 – Budget annexe du camping municipal

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif 2014 du Camping municipal qui s'équilibre, en dépenses et recettes, à **64 991.43 €**, soit :

- **46 191.43 €** pour la section de fonctionnement,

- **18 800.00 €** pour la section d'investissement.

Nous y inscrivons les reports du Compte Administratif 2013 et les restes à réaliser de l'exercice 2013.

Il vous est également proposé de verser une subvention d'équilibre de 10 000 €. Il est rappelé que cette participation est motivée par le choix de ne pas pratiquer des tarifs excessifs auprès des usagers.

Le détail de ce budget figure dans les documents qui sont annexés au présent rapport et à la **page 272** du document « Budget Primitif 2014 ».

*

**

Le Conseil Municipal adopte par **26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M.

LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO) et **7 abstentions** (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) le budget primitif du budget annexe du camping municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 14 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°14 - OBJET / FINANCES – Budget primitif 2014 – Budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Suite à réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif 2014 du parking de l'Hôtel de Ville et du Parking du Centre Historique qui s'équilibre, en dépenses et recettes à **3 816 534.50 €**, soit :

- **1 444 767.25 €** pour la section de fonctionnement,
- **2 371 767.25 €** pour la section d'investissement.

Nous y inscrivons les reports du CA 2013 et les restes à réaliser de l'exercice 2013.

Il vous est également proposé d'autoriser la passation de l'écriture de fin d'année concernant la participation de 433 553.68 € du Budget général (prévue au Budget Primitif 2014 de la Ville) vers le Budget annexe du parking du Centre Historique. Cette participation est motivée par le choix de ne pas pratiquer des tarifs excessifs auprès des usagers et par le fait que ce parking a été financé par un emprunt, qui est en cours de remboursement.

Concernant le budget annexe du parking de l'hôtel de Ville, les emprunts sont totalement remboursés. Désormais, ce budget s'équilibre par lui-même. Par ailleurs en section d'investissement, un crédit de 70 300 € permettra de réaliser des travaux (tels que des travaux de peinture dans les cages d'escalier)

Le détail de ce budget figure dans les documents qui sont annexés au présent rapport et à la **page 286** du document « Budget Primitif 2014 ».

*

**

Le Conseil Municipal adopte par **26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO) et **7 abstentions** (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) le budget primitif du budget annexe des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.



Affaire n° 15 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 30 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

MEMBRES PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : MME PARIS (pouvoir M. FOURRIER), MME CASSANY (pouvoir MME MERDRIGNAC), M. SACHET (pouvoir M. PINEAU), M. BRUNET (pouvoir M. BONENFANT), MME RIO (pouvoir M. LAGREE), M. FORGET (pouvoir MME MEUNIER)

*

**

Affaire n°15 - OBJET / FINANCES – Budget primitif 2014 – Budget annexe du service de transport urbain

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Suite à réunion de la Commission des Finances en date du 25 Avril 2014,

Il vous est proposé d'adopter le projet de Budget Primitif 2014 du Transport urbain qui s'équilibre, en dépenses et recettes, à **251 028 €**, soit :

- **169 014 €** pour la section de fonctionnement,
- **82 014 €** pour la section d'investissement.

Nous y inscrivons les reports du CA 2013 et les restes à réaliser de l'exercice 2013.

Ce budget s'équilibre par le versement d'une subvention en provenance du budget général d'un montant de 69 368.01 €.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser la passation de cette écriture de fin d'année, du budget général vers le budget annexe « transports urbains ». Cette subvention d'équilibre se justifie par le choix de ne pas pratiquer des tarifs excessifs auprès des usagers.

Le détail de ce budget figure dans les documents qui sont annexés au présent rapport et à la **page 317** du document « Budget Primitif 2014 ».

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **26 voix Pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. BONENFANT, M. PASINO, MME GUYOT-DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, MME PARIS, MME CASSANY, M. SACHET, M. BRUNET MME RIO) et **7 abstentions** (M. GAUBERT, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET) le budget primitif du budget annexe du service de transport urbain .

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Didier LECHIEN
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services
Michel FROMONT.